

COMPTE RENDU

Le mercredi 09 avril 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Pierre LIEFHOOGE.

Secrétaire de la séance : Elodie FLAHAUT

Présents : Pierre LIEFHOOGE, Séverine DENQUIN, Jean-Marc DESPINS, Céline BEDHOM, Benoit BAILLEUL, Xavier ALISSE, Elodie FLAHAUT

Représentés :

Absents et excusés : Dominique COINT, Jean-Pierre DENEUVILLE, Bernard FIOLET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 mars 2025
- Délibération : État 1259
- Délibération : Subventions communales
- Délibération : Vote du Budget Primitif Commune et Zone Artisanale

Divers :

Délibérations du conseil :

Taux d'imposition des taxes directes locales 2025 (N° DE_019_2025)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Celui-ci doit déterminer les taux d'imposition de l'année 2025 Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les impôts.

LES TAUX 2025 :

- FONCIER Bâti : 28,39 %
- FONCIER non bâti : 28,38 %
- TAXE d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 5,43 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 7

Délibération : adoptée

Vote du budget primitif - commune (N° DE_018_2025)

Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 933 574,07 € Recettes : 933 574,07 €

Fonctionnement : Dépenses : 1 061 172,50 € Recettes : 1 061 172,50 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré : APPROUVE le budget primitif de Bouin-Plumoisson pour l'année 2025.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L2311-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	202 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	157 065,58
65	Autres charges de gestion courante	83 600,00
66	Charges financières	370,00
67	Charges exceptionnelles	1000,00
023	Virement à la section d'investissement	616 536,92
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 061 172,50

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	112 700,00
73	Impôts et taxes	144 109,00
74	Dotations et participations	84 431,58
75	Autres produits de gestion courante	145 500,00
013	Atténuations de charges	2 895,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	571 536,92
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 061 172,50

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	357 100,00
23	Immobilisations en cours	341 672,38

16	Emprunts et dettes assimilées	5 630,31
27	Autres immobilisations financières	500,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	183 671,38
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		933 574,07

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	59 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	73 865,77
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	183 671,38
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	616 536,92
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		933 574,07

Résultat du vote : Pour :7 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 7

Délibération : adoptée

Subventions Communales (N° DE_016_2025)

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes demandes de subvention faites auprès de la commune.

Après délibération, Le conseil municipal :

ACCEPTE l'attribution de subventions aux organismes suivants pour l'année 2025 :

A.P.E des 4 mômes RPI	175,00€
A.P.E.I les Papillons blancs	30,00 €
Association des donneurs de sang	75,00 €
C.E.G.P 7 Vallées	10,00 €
Croix rouge	50,00 €
Humanité Madagascar	50,00 €
Institut recherches pour le Cancer	75,00 €
Secours catholique	50,00 €
Vie libre Canche Hauts Monts	20,00 €
OCCE école élémentaire RPI Marconnelle	382,00 €
Les Restos du Cœur	50,00 €
Association "avec Hélène dans l'Hesdinois tous ensemble tous pareil"	50,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Hesdin (Téléthon)	50,00 €
DON Mayotte	500,00 €
Association "Campeurs"	250,00 €

Subventions autres (pour ceux qui en feraient la demande) : 1 817,00 €

Délibération : adoptée

Vote du budget PRIMITIF-ZA (N° DE_017_2025)

Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 58 447,14 € Recettes : 58 447,14 €

Fonctionnement : Dépenses : 125 341,57 € Recettes : 121 341,57 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et délibéré : APPROUVE le budget primitif de Bouin-Plumoisson pour l'année 2025.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L2311-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

SECTION D'INVESTISSEMENT :**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	56 448,14
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		58 448,14

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	34 341,57
001	Solde d'exécution section investissement	22 106,57
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		58 448,14

SECTION DE FONCTIONNEMENT :**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	34 341,57
011	Charge à caractère général	21 000.00
65	Autres charges de gestion courante	70 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		125 341,57

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	113 621,57
752	Autres produits de gestion courante	11 720,00
7588		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		125 341,57

Délibération : adoptée

Demande de subvention de la Région (N° DE_020_2025)

La séance est ouverte, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement des points d'arrêts de car, la commune peut prétendre à une subvention de la Région.

En effet, la Région accorde une subvention à hauteur de 80% du coût total HT des travaux équipement plafonné à 1 000,00€ par point d'arrêt, dans la limite de 10 points d'arrêts par commune.

La commune de Bouin Plumoison est concernée par un point d'arrêt.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de demander une subvention à la Région dans le cadre de ces travaux.

Délibération : adoptée

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 20h00